



Conseil de sécurité

MAY 18 1988

Distr.
GENERALE

S/19882
16 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 11 MAI 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une note que M. Miguel D'Escoto Brockmann, Ministre nicaraguayen des relations extérieures, a adressée le 9 mai 1988 à son homologue hondurien, M. Carlos López Contreras.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

ANNEXE

Lettre datée du 9 mai 1988, adressée au Ministre hondurien des relations extérieures par le Ministre nicaraguayen des relations extérieures

Depuis des années, le gouvernement de votre pays se refuse à entendre les protestations élevées à maintes reprises par le Gouvernement nicaraguayen contre sa politique faisant du territoire hondurien une base à partir de laquelle la "contra" agresse notre peuple avec l'appui, souvent direct, des forces armées honduriennes.

Le gouvernement de votre pays, Monsieur le Ministre, a toujours nié publiquement ce que le monde tout entier reconnaît comme un fait irréfutable. En privé, il proclame son impuissance à empêcher la "contra" d'utiliser le territoire hondurien, en faisant valoir son incapacité à faire face aux représailles dont le Gouvernement des Etats-Unis ne manquerait pas d'user contre une telle manifestation d'indépendance de la part du Honduras. Cette politique n'a pas changé, quand bien même votre pays a adhéré aux Accords d'Esquipulas II.

Maintenant que l'Accord de Sapoá est signé et que, pour la première fois, la paix est à portée de la main, le Gouvernement hondurien s'est finalement décidé à prendre des mesures contre les dirigeants de la "contra". Afin que le Honduras - pour reprendre les termes d'un communiqué des forces armées en date du 6 mai - "ne soit pas mêlé aux affaires intérieures d'autres pays", les autorités honduriennes ont arrêté, en vue de leur expulsion du pays, "sept dirigeants de la résistance nicaraguayenne".

Chose curieuse, Monsieur le Ministre, les personnes détenues et emprisonnées par la DNI sont celles-là mêmes qui se sont déclarées en faveur de la paix et de la mise en oeuvre de l'Accord de Sapoá qui prévoit un cessez-le-feu définitif. Cette intervention dans les luttes intestines de la "contra" en faveur des forces belliqueuses est d'autant plus condamnable que MM. Walter Carderón López (Toño) et Diogenes Hernandez Membreño (Fernando), qui figurent parmi les personnes détenues, sont, comme le signale le Herald Tribune du 6 mai, signataires de l'Accord de Sapoá.

Le Gouvernement nicaraguayen proteste très énergiquement et très fermement contre ces mesures prises par le Gouvernement hondurien, lesquelles prouvent encore une fois qu'il s'est sérieusement compromis avec les terroristes, qui sèment la mort et la destruction au Nicaragua.

Enfin, Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance de la note signée et adressée à un journal hondurien par la plupart des dirigeants détenus de la "contra" - qui, selon le communiqué susmentionné des forces armées - ont été "expulsés" vers les Etats-Unis. Ces citoyens nicaraguayens ont fait savoir dans la note susmentionnée qu'ils craignent pour leur vie. Pour cette raison, nous demandons au gouvernement de votre pays de nous préciser le lieu, la date et l'heure à laquelle ces "expulsés" nicaraguayens arriveront aux Etats-Unis, ainsi que le moyen de transport qui sera utilisé. Le Gouvernement nicaraguayen tient, bien entendu, à faire la lumière sur le sort des dirigeants de la "contra" susmentionnés ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils ont été "expulsés".

Une copie de la présente note sera adressée au Président de la Cour internationale de Justice, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire de l'Organisation des Etats américains et au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies.